



CERTIFICATION DES STRUCTURES SPORTIVES ET ANNEXES POUR UNE EPREUVE REGIONALE

Fédération Française de Cyclisme

5, rue de Rome – 93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Tél. : 01.49.35.69.00 - Fax : 01.48.94.09.97
Reconnue d'utilité publique (Décret du 24 décembre 1919)

Comité Régional

Adresse :

J PERRAGUIN A 19/04/09,

CERTIFICATION REGIONALE DES STRUCTURES

B.M.X.

CLUB :	COMITE :
Nom du Président :	
Adresse :	
Téléphone :	Fax :
E mail : @	
Lieu d'implantation de la piste :	

N° D'ENREGISTREMENT F.F.C.
(sous forme : AA/MM/JJ/N° R ou E...)

							CR
--	--	--	--	--	--	--	-----------------

C : Certification R : Régionale

Fédération Française de Cyclisme

5, rue de Rome – 93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Tél. : 01.49.35.69.00 - Fax : 01.48.94.09.97
Reconnue d'utilité publique (Décret du 24 décembre 1919)

Comité Régional

Adresse :

2 – CERTIFICATION : CONFORMITE DES STRUCTURES

La procédure de certification , qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité des structures sportives et annexes pour la réalisation d'une épreuve régionale est une démarche préalable incontournable.

Le présent document est destiné à CERTIFIER la conformité des structures sportives et annexes pouvant recevoir des épreuves régionales.

Les différents critères énoncés ci-après résultent des impositions et recommandations contenues dans le règlement F.F.C. et dans le cahier des charges des épreuves régionales.

Ces critères sont regroupés en deux catégories :

- Les structures sportives
- Les structures annexes

La conformité des structures est rédhibitoire pour la poursuite de la candidature .

En signant le procès-verbal de visite, les représentants du club, de la municipalité et du comité régional s'engagent à ce que tous les critères obligatoires soient respectés et non modifiés jusqu'à la fin de l'épreuve.

Lors de l'épreuve, un organisateur qui ne respecterait pas son engagement relatif aux critères obligatoires mais non vérifiables, concernant la conformité des structures, lors de la première et deuxième visite ne pourrait pas être candidat à une autre organisation régionale ou nationale pendant deux ans.

La validité de la certification pour une épreuve régionale s'éteint dès la fin de l'épreuve concernée c'est-à-dire après validation des résultats par le président de jury.

Une nouvelle procédure de certification devra être engagée pour chaque épreuve.

Les frais du représentant de la commission régionale sont à la charge du Comité Régional ou du Club demandeur selon les règles de la FFC en vigueur à la date de l'homologation.

Le dossier de certification comprend a minima :

- ✓ le présent compte rendu de visite signé,
- ✓ le rapport photographique des structures fixes et mobiles si possible,
- ✓ les différents plans (implantation générale, drainage, arrosage...)

A – STRUCTURES SPORTIVES

A.1 - PARC PILOTE

A.1.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Parc pilotes clôturé			
Panneaux d'affichage en nombre suffisant			

A.1.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Structures couvertes			
Sanitaires, W.C.			
Point d'eau			

A.2 - PREGRILLE

A.2.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
10 couloirs (pouvant accueillir 8 pilotes)			
1 couloir pour les pilotes retardataires			
Numérotation à l'entrée des couloirs			
Sonorisation			

A.2.2 - Souhaitable.

	Existant	Le jour de la course	NON
Structure couverte			

A.3 - BUTTE DE DEPART

A.3.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Accès aisé			
2 mâts pour banderole de départ			
Système d'affichage des numéros des races			
Numérotation de 1 à 8 des places de chaque côté de la grille			
Plate forme horizontale pour le starter pouvant voir l'ensemble de la piste			
Sonorisation pour le starter			

A.3.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
2 lignes au sol distantes de 2 m pour les races en attente			
Balustrade continue ni angle pointu ni aspérité le long des bords latéraux de la butte			

A.4 - PISTE

A.4.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Tracé au sol matérialisant les limites de la piste			
Système d'arrosage de la piste			
Drainage de la piste (Praticable de tout temps)			
Emplacements pour les secouristes en communication directe avec le réseau routier et permettant le parking d'une ambulance de service (non visible du public)			
Clôture de toute la piste à 2 m au moins de celle-ci			
Sonorisation de puissance professionnelle uniformément répartie			

A.4.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Revêtement de couleur foncée			
Podium surélevé et couvert pour l'animateur			
Emplacement stable pour les commissaires			
Accessibilité aisée à tous les endroits de la piste			

A.5 – LIGNE ET ZONE D'ARRIVEE

A.5.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Ligne d'arrivée de 4 cm de large peinte en noir au milieu d'une bande blanche de 24cm			
Poteaux pour banderole au moins à 1 m derrière la ligne et décalés pour l'implantation de la vidéo			
Communication directe avec le secrétariat			
Deux signalisations indiquant l'ordre d'arrivée prévue et une zone d'attente pour les litiges			
Clôturée			

A.5.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Emplacement vidéo avec point électrique			
Emplacement vidéo dans l'axe de la ligne (caméra de profil)			
Emplacement vidéo en arrière de la ligne (caméra de face)			
Emplacement pour les responsables des clubs			
Structure couverte de la zone d'arrivée			

B – STRUCTURES ANNEXES

B.1 - Obligatoire

	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course de 15 m ²			
Panneaux d'informations officielles			
Panneaux pour feuilles de races			
Podium pour la remise des récompenses			
Emplacement banderoles F.F.C.			
Poste de secours fermé et isolé du public			

B.2 – Souhaitable

	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course vitré en totalité sur le grand coté face à l'arrivée			
Local pour reprographie et rangement matériel			
Local pour les officiels			
Local de confirmation des inscriptions			
Ligne téléphonique			
Sanitaires, W.C. pour les officiels			
Emplacement pour les teams à proximité de la piste			
Emplacement pour les Divisions Nationales suivant les dispositions de la FFC			

Fait à :le :

Signatures des représentants	
Président du Club	Représentant FFC CR BMX